



Arrêté de suspension non reçu

Par ghjulia

Mon fils à eu une rétention de permis le 1er décembre 2025 lors d'un contrôle routier.

Suite à cela il n'a jamais reçu l'arrêté de suspension de la préfecture.

Son dossier ANTS mentionne bien la suspension pour 6 mois.

Cet arrêté de suspension est nécessaire pour passer devant la commission médicale et récupérer le permis de conduire au terme des 6 mois.

Nous avons sollicité la préfecture à 5 reprises via leur formulaire au service concerné. Nous recevons systématiquement une réponse automatique mais la demande n'est pas traitée.

Que pouvons nous faire sachant qu'il est impossible de joindre ce service par téléphone ou de prendre rdv.

Son rdv devant la commission médicale est le 18 juin.